

**Saint-Denis**

# GRAVEMENT BRÛLÉE LORS D'UNE ÉPILATION



Yasmine Moussa a été victime d'une technique d'épilation définitive qui fait débat au niveau national. La jeune femme a porté plainte.

# Brûlée au second degré lors d'une

**SAINT-DENIS.** Une Dionysienne avait commencé un programme d'épilation définitive à la lumière pulsée. La quatrième séance a tourné à la catastrophe, avec de graves brûlures aux jambes. Elle porte plainte contre l'enseigne Dépil Tech, persuadée que d'autres femmes ont été victimes de cette technologie qui fait débat.

**A**u mois d'avril dernier, Yasmine Moussa, une Dionysienne âgée d'une trentaine d'années, pousse la porte du centre Dépil Tech situé dans le chef-lieu. La jeune maman souhaite démarrer un programme pour une épilation définitive à la lumière pulsée. Cette technologie, utilisée par plusieurs centres

d'esthétique, consiste à projeter sur la peau des flashes lumineux qui vont chauffer le poil à la racine. Cette méthode est censée freiner la repousse - même si elle fait débat au niveau national (lire par ailleurs).

Les trois premières séances se déroulent sans encombre mais la quatrième, qui a eu lieu le 7 mars dernier, vire au cauchemar. C'est le diri-

geant, en personne, qui s'occupe d'elle. Il applique l'appareil sur sa jambe gauche, mais au bout de quelques minutes, la cliente se plaint de brûlures. Sa peau commence à gonfler et rougir. Selon elle, le responsable aurait alors baissé l'intensité avant de poursuivre sur l'ensemble de son corps. La séance terminée, Yasmine rentre chez elle à pied. Son

domicile n'est pas très loin mais elle peine à le rejoindre tant la douleur est intense. À peine arrivée, elle contacte le Samu qui lui conseille de placer sa jambe sous l'eau froide pendant une vingtaine de minutes et de prendre des anti-douleurs. Elle s'exécute. Des cloques foncées et des boursofflures font leur apparition dès le lendemain. La trentenaire se rend chez un médecin qui diagnostique des brûlures au premier et au second degré et lui délivre un arrêt de travail. Pendant une semaine, elle reçoit la visite quotidienne d'un infirmier qui lui change ses bandages.

## "MARQUÉE À VIE"

*"Je ne pouvais plus marcher, ni me changer toute seule. J'avais très mal", se souvient-elle. La douleur s'estompe au fil des jours, mais plusieurs marques rectangulaires restent visibles sur sa jambe.*

Trois mois plus tard, la jeune femme applique tous les jours de la crème sur ses jambes. Elle ne peut pas s'exposer au soleil et les rectangles sont encore là. Ils ont

## Dépil Tech : "Une situation regrettable et exceptionnelle"

Contacté, le dirigeant de Dépil Tech soutient avoir toujours été ouvert au dialogue. Il regrette que son ancienne cliente ne soit pas revenue vers lui avec "des demandes claires", confirmant toutefois avoir refusé de transmettre le contact de son assurance. "Cette option n'était pas envisageable, mais on aurait pu entrer dans un schéma de discussion", insiste-t-il.

"C'est une situation regrettable et exceptionnelle", ajoute-t-il tout en précisant qu'à ses yeux, le centre n'est pas responsable directement du préjudice subi par Yasmine Moussa.

Le dirigeant rappelle ainsi qu'il y a un protocole à suivre avant et après les séances. Ne pas s'exposer avant et après au soleil, ne pas utiliser d'huile ou de crème avant une séance, mettre de l'écran total sur les zones traitées, "particulière-

ment à La Réunion": autant de règles qui sont rappelées à chaque visite selon le responsable de Dépil Tech.

Une surexposition au soleil, serait donc la raison de ces brûlures ? Une hypothèse mise en avant par le centre. Mais comment expliquer que les marques ne soient présentes que sur une des deux jambes et remontent très haut sur la cuisse ?

Selon lui, de petites lésions sont généralement visibles après un traitement mais elles ne durent pas plus d'une journée et sont plus ou moins accentuées selon les types de peau. "Cela fait partie des contraintes et on ne s'en cache pas", précise-t-il. D'après son expérience, une telle réaction se produit rarement. Implantée à La Réunion depuis cinq ans, la franchise spécialisée dans l'épilation comptabilise deux enseignes sur l'île.



Yasmine Moussa a décidé de parler de son affaire à visage découvert pour inciter d'autres éventuelles victimes à se

juste changé de teinte : du rouge ils sont passés au blanc. "Je pense que je suis marquée à vie", livre-t-elle.

Peu de temps après les faits, la cliente décide de demander des comptes au centre. Échanges de textos, coups de fil, visites sur place : son objectif est de trouver un accord à l'amiable et de se faire dédommager. Elle souhaite obtenir les coordonnées de l'assureur de Dépil Tech,

mais le dirigeant ne veut pas les lui communiquer. Statu quo. Les semaines passent et la situation ne se débloque pas. Yasmine Moussa se rapproche d'une avocate qui se charge d'envoyer un courrier à la société, qui y répond par avocat interposé. Lasse de ne pas voir son dossier avancer, la trentenaire porte plainte pour blessures involontaires. En faisant appel à la justice.



Dès le lendemain de la séance d'épilation, des énormes cloques sont apparues sur la jambe gauche de Yasmine.



La patiente suit un traitement qui l'oblige à appliquer une crème régulièrement ainsi que des bandages spéciaux destinés à laisser respirer les plaies sans créer d'infection.



Yasmine est également sous anti-douleurs. Un infirmier est venu tous les jours pendant une semaine pour réaliser les soins.

# Épilation, elle attaque en justice

## Acte de beauté ou acte médical ?

Depuis 1962, la pratique de l'épilation est encadrée par arrêté en France. Elle est interdite aux non-médecins, sauf lorsqu'elle est effectuée à la pince et à la cire. "Les méthodes d'épilation dite définitive effectuées à l'aide d'appareils utilisant des agents physiques externes (laser ou lumière pulsée) peuvent occasionner des effets indésirables parfois sérieux et doivent donc être réalisées par des professionnels de santé", peut-on lire sur le site du ministère de la Solidarité et de la Santé. Mais de nombreuses enseignes et franchises ont recours à ces technologies sur le territoire national et le flou règne autour de ces pratiques.

De nombreuses batailles judiciaires ont été engagées par les professionnels de santé qui estiment que l'épilation à la

lumière pulsée relève de la médecine et non du seul soin esthétique.

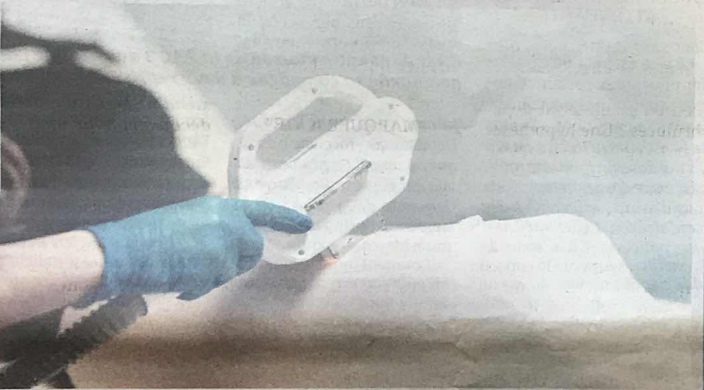
Des enseignes métropolitaines ont été poursuivies pour exercice illégal de la médecine en 2016. Elles ont été condamnées par le tribunal correctionnel de Paris à payer des amendes de plusieurs milliers d'euros.

L'enseignante Dépil Tech de Nancy est actuellement poursuivie par le syndicat national des médecins esthétiques (SNME) ainsi que l'ordre des médecins de Meurthe-et-Moselle. Prévu pour le 13 avril dernier, le procès a été reporté.

Les blouses blanches affirment que ce type d'appareils nécessite une expertise, que seuls les médecins détiennent. Le camp opposé leur reproche de vouloir faire main basse sur un marché lucratif.



faire connaître (photo SLY).



L'épilation à lumière pulsée : des flashes lumineux font monter la température des poils jusqu'à détruire le bulbe pileux, freinant ainsi la repousse.

elle espère ainsi que les négociations avec l'assurance pourront commencer et ainsi être remboursée.

La Dionysienne a déjà payé environ la moitié de la facture initiale. À cela s'ajoutent les nombreux frais médicaux. Un budget conséquent pour cette mère célibataire qui vit sur un salaire d'intervenante dans une école.

Aurore Turpin



Au fil des semaines, les plaies commencent enfin à sécher.



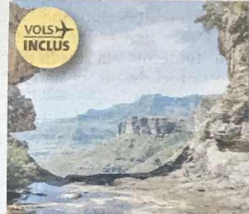
Trois mois plus tard, les traces du calvaire de Yasmine sont encore très visibles.

## D'autres victimes ?

Depuis le début de ses démarches, Yasmine Moussa affirme avoir eu écho de cas similaires au sien. En témoignant à visage découvert, la Dionysienne victime de brûlures incite les personnes qui auraient vécu la même chose à parler et à se rassembler. Elle souhaite aussi alerter la population sur les conséquences possibles de ce genre de traitement.

En Octobre, offrez-vous le Monde avec

**THOMAS COOK**  
VOYAGES RÉUNION



**AFRIQUE DU SUD**

8 JOURS  
Du 14 au 21 octobre 2018

**1 895€**



**INDE**

13 JOURS  
Du 13 au 25 octobre 2018

**1 920€**



**SINGAPOUR & MALAISIE**

13 JOURS  
Du 13 au 25 octobre 2018

**2 115€**



**CAPETOWN**

9 JOURS  
Du 17 au 25 octobre 2018

**2 240€**



**CIRCUIT D'EXCEPTION !**

**KENYA & TANZANIE**

12 JOURS  
Du 09 au 20 octobre 2018

**3 280€**



[www.voyagesreunion.fr](http://www.voyagesreunion.fr)

\*Départs groupés. Prix par adulte, transport aérien inclus, à partir de... en euros, sur la base d'une chambre double standard, selon disponibilité. Le détail des conditions de vente et des disponibilités est à votre disposition dans nos agences. IM 97410004 - RCS Saint-Denis 1999 B 347 - SIRET 422 934 083 - Agence Garantie par l'A.P.S.T. - RCP - HICSDOX. Commerçant indépendant membre du réseau Thomas Cook.

